

# Dietwiller



*Cirque de Noël à la Filature*  
Samedi 7 décembre à 19h





Infos mairie	p.2
Évènements du mois	p.3
Agenda des manifestations	p.3
Saviez-vous que ?	p.4
Compte-rendu du Conseil Municipal	p.5 à 7
Urbanisme	p.7
Informations pratiques	p.8
Votre rubrique	p.8



## Infos Mairie

### La mairie est ouverte les :

- ▶ lundis de 13h30 à 19h ;
- ▶ mardis de 9h à 12h et de 13h30 à 19h ;
- ▶ jeudis de 16h à 18h ;
- ▶ vendredis de 9h à 12h et de 14h à 18h.

### La mairie est fermée les :

- ▶ mercredis et samedis.

- ▶ **Téléphone :** 03.89.26.88.88
- ▶ **Fax :** 03.89.26.86.67
- ▶ **Mail :** comdiet@wanadoo.fr
- ▶ **Site internet :** www.mairie-dietwiller.fr
- ▶ **Adresse :** 42, rue du Général de Gaulle  
68440 DIETWILLER
- ▶ Le bulletin est consultable sur le site de la mairie
- ▶ **Parution du prochain bulletin municipal :**  
décembre 2019
- ▶ Date limite de dépôt des informations à faire paraître  
dans le prochain bulletin : demander Emilie.

## RAPPEL

### HOTEL Cirque Éloize

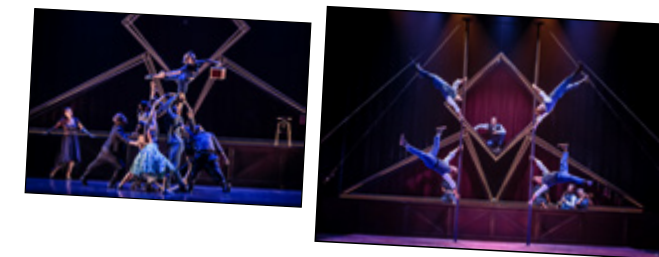
Cela fait 25 ans que le Cirque Éloize rayonne depuis son Canada natal vers les scènes du monde entier. L'histoire qui vient à nous se tient dans un hôtel où se croisent des touristes, se retrouvent des amis, sous l'œil attentif de grooms aux costumes colorés. De sauts en rebonds rythmés par une musique live, le vertige gagne devant l'incroyable déchaînement d'interprètes virtuoses qui multiplient les numéros : main à main, jonglage, trapèze, voltige !

**Ce spectacle a été choisi pour vous par la commune de Dietwiller, dans le cadre du partenariat « Filature Nomade » qui vous accorde des tarifs préférentiels.**

**14€ au lieu de 28€ tarif réduit: 9€ au lieu de 10€**

**Réservations: Emilie - mairie de Dietwiller - 03.89.26.88.88**

**Samedi 7 décembre à 19h**  
cirque, à voir en famille dès 5 ans / grande salle / 1h20



### Balade du Père Noël

Le Père Noël a décidé de faire une petite sortie en calèche dans les rues de Dietwiller, afin de rencontrer les enfants du village pour leur distribuer friandises et clémentines, le **mardi 24 décembre 2019**, dans l'après-midi. D'après son communiqué, les enfants pourront le rencontrer aux endroits et heures indiqués ci-dessous :

- 15h00 : place Allemans du Dropt
- 15h15 : parking rue du Roess
- 15h30 : devant le n° 5 rue de la Pierre Bleue
- 15h40 : impasse des Églantines
- 15h55 : parking de la Vieille Tour
- 16h10 : devant le n° 7 rue des Sept Clochers
- 16h25 : devant le n° 8 rue de Landser

Qu'il neige ou qu'il vente, le Père Noël tient tout de même à effectuer sa tournée dans le village.

## Agenda des manifestations

Mois	Date et heure	Événement	Lieu
Décembre	Samedi <b>1<sup>er</sup></b> à 17h	<b>Concert de Noël</b> Les Choeurs des Rives de la Thur	Eglise <b>Landser</b>
	Samedi <b>7</b> à 19h	<b>Cirque de Noël</b> Cirque Éloize «Hôtel» (1)	La Filature <b>Mulhouse</b>
	Dimanche <b>8</b> à 12h	<b>Repas paroissial</b> Conseil de Fabrique (2)	Salle des fêtes <b>Dietwiller</b>
	Mardi <b>24</b> entre 15h et 16h25	<b>Balade du Père Noël</b>	Rues du village <b>Dietwiller</b>
	Mardi <b>31</b> à partir de 19h30	<b>Réveillon de la</b> Saint-Sylvestre Association de Jumelage (3)	Salle des fêtes <b>Dietwiller</b>
Janvier 2020	Dimanche <b>26</b> entre 8h et 15h	<b>Parents d'élèves - Bourse aux jouets</b> et vêtements d'enfants (4)	Salle des fêtes <b>Dietwiller</b>
Mars 2020	Jeudi <b>26</b> à 19h	«Centaures, quand nous étions enfants» Filature Nomade (1)	La Filature <b>Mulhouse</b>
Mai 2020	Mardi <b>19</b> à 20h	«Les Amazones d'Afrique» Filature Nomade (1)	La Filature <b>Mulhouse</b>

(1) Renseignements et réservations : mairie de Dietwiller - Emilie - 03.89.26.88.88.

(2) Journée carpes-frites – feuilles d'inscription disponibles à l'Église ou auprès de Monsieur Charles GERUM au 03.89.81.42.14.

(3) Tarifs : 67,50 €/adulte et 18 €/enfant. Renseignements et réservation auprès de Monsieur Jean-Jacques KEMPF au 06.83.86.00.12 ou pierrettekempf53@orange.fr

(4) Voir page 4.



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 10 octobre 2019 à 19h30

### ASL Dietwiller: Représentation théâtrale 2020



La saison théâtrale 2020 va se dérouler durant le mois de février 2020, avec 4 séances programmées dans la salle des fêtes de Dietwiller :

le samedi 1<sup>er</sup> à 20h30 ;

le samedi 8 à 20h30 et le dimanche 9 à 17h00 ;

le samedi 15 à 20h30 et le dimanche 16 à 17h00.

Au programme, une comédie en 2 actes de Jérôme DUBOIS, « Dépêche-toi Bibiche, on va rater l'avion ! »

Réservations au 06 31 87 13 85, le soir de 19h à 21h.

### Agir au quotidien pour la transition énergétique



L'ADEME et la Région Grand Est s'engagent pour la transition énergétique et l'économie circulaire. Leur collaboration a permis de mettre en place le programme Climaxion, qui se propose de simplifier les démarches des personnes qui souhaitent agir pour anticiper les changements de demain, faire des économies au quotidien, valoriser et préserver l'environnement.

Vous avez un projet de construction, d'achat, de rénovation d'un logement économe, d'acquisition d'un véhicule moins polluant, l'ADEME vous aide à trouver des financements. Les aides disponibles sont sur les liens : [ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet-et-eie-grandest.fr](http://ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financer-projet-et-eie-grandest.fr).

L'accueil de la mairie de Dietwiller tiendra à votre disposition au courant du mois de décembre une brochure explicative sur la réduction de notre consommation, l'investissement dans un logement économe, la production de son énergie.

### Démarcheurs à domicile – vols par ruse et escroquerie



La gendarmerie de Sierentz nous informe que depuis début octobre, notre région est impactée par un nombre conséquent de vols par ruse, souvent en prétextant la vente de calendriers. Dans le Haut-Rhin, les profils signalés de ces agissements sont une femme d'une trentaine d'années et un jeune homme d'une vingtaine d'années, appartenant aux gens du voyage.

N'hésitez pas à prévenir tout agissement suspect en composant le 17, ce qui permettra d'engager une patrouille de gendarmes qui verbaliseront ces personnes.

### Le Judo ? Et pourquoi pas moi ?



En effet ! Pourquoi pas vous ! A quelques kilomètres de Dietwiller, le Cercle Judo Rixheim se fera un grand plaisir de vous accueillir dans son superbe Dojo (salle d'entraînement en japonais), situé au premier étage de la Cité des Sports de Rixheim, rue Vaclav Havel.

Des cours pour tous les âges (de 5 à 77 ans et plus) et pour toutes les ambitions (du loisir à la compétition) sont proposés : débutants ou confirmés, tout le monde est le bienvenu.

Les inscriptions ainsi qu'une séance d'essai sont possibles toute l'année.

Tous les renseignements sur notre site : [www.judo-rixheim.com](http://www.judo-rixheim.com)

### ACL Schlierbach

La nouvelle saison de ski (ou snow) de l'ACL SCHLIERBACH va bientôt recommencer.



Les sorties ont lieu les mercredis après-midi, dès que la neige sera là en quantité, en décembre 2019 ou janvier 2020.

Le rendez-vous est à 12h10, sur le parking de la salle des fêtes de Schlierbach pour un départ vers 12h30 et retour vers 18h30. Pour le déroulement des sorties, vous pouvez relire l'article en archive du blog de novembre 2015 : [http://acl-schlierbach-sortiesski.blogspot.fr/2015\\_11\\_01\\_archive.html](http://acl-schlierbach-sortiesski.blogspot.fr/2015_11_01_archive.html)

Le matériel est prêté par l'association, le samedi 30 novembre 2019 de 9h à 11h à l'école primaire de Schlierbach, après inscription. Le retour du matériel se fera au mois de mai pour vous permettre de partir encore pendant les congés d'avril.

Au niveau des tarifs, il vous sera demandé une participation financière de :

- 175€ pour la cotisation à l'ACL, 7 sorties pré-payées et le prêt du matériel ski de piste (skis, bâtons et chaussures).

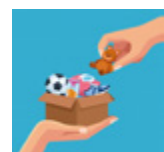
- 152€ pour la cotisation à l'ACL et 7 sorties pré-payées. À choisir si votre enfant fait du Snowboard (nous n'avons pas d'équipement) ou si vous avez déjà les skis, bâtons, chaussures.

La limite des inscriptions est établie à 50 places.

La date de clôture des inscriptions est le 22 novembre 2019 ou lorsque qu'il y aura 50 inscrits.

Info : Fred WALTZER [asso.fw@gmail.com](mailto:asso.fw@gmail.com).

### Parents d'élèves - bourse aux jouets et vêtements d'enfants



Les parents d'élèves de l'école de Dietwiller organisent le dimanche 26 janvier 2020 une bourse aux vêtements et jouets d'enfants dans la salle des fêtes de Dietwiller de 8h à 15h. Les dépôts doivent être faits entre 6h30 et 8h.

Tarif : 12€ par table + un gâteau

Réservation : avant le 19 janvier 2020 au 06.30.20.94.12.

Les profits iront au financement de la classe verte de tous les enfants de l'école primaire, prévue en mai 2020.

**Sous la présidence du Maire**, Christian FRANTZ  
**Étaient présents** : M. Charles KREMPER, M. Gérard HELFENSTEIN, Mme Raymonde STEINER, adjoints  
M. Robert RISS, Mme Francine SCHUHLER, M. Richard LIEBY, M. Michel BOBIN, M. Philippe METZ, Mme Emmanuelle BONDUELLE, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : M. Alain MORILLON procuration à M. Robert RISS ; Mme Pierrette KEMPF procuration à M. Christian FRANTZ ; Mme Catherine LONGO procuration à Mme Emmanuelle BONDUELLE

**Absents excusés sans procuration** : .. néant ..

**En présence de** : Marie-Claude SCHULTZ - DNA

**Secrétaire de séance** : Annie DEVEY

Convocation du 7 novembre 2019

Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour, Point n°6 : Attribution des prix pour les maisons fleuries 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cet ajout.

### 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du jeudi 10 octobre est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

### 2. Toiture du presbytère : avenant 1 lot 5 : DGRG – traitement de charpente – avenant négatif

Suite au démontage total de la charpente et au remplacement des pièces de charpente attaquées, ainsi qu'à l'utilisation de chêne ou de pin pré traité par le charpentier, le traitement a été rendu inutile. En accord avec l'entreprise, le lot 5 fait l'objet d'un avenant négatif de la totalité du montant, soit moins 3054,36 € HT.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

### 3. Modification n°1 du P.L.U. de DIETWILLER (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire rappelle que le P.L.U. communal a été approuvé par délibération du 11/04/2019. Le P.L.U. est un document qui vit et évolue avec la commune. Après les premières applications courantes, il convient de modifier le P.L.U. pour mieux accompagner l'urbanisme du village. Les principales dispositions des articles L153-36 et suivants sur la modification des P.L.U. sont aussi présentées.

La commission urbanisme s'est réunie et les modifications suivantes sont envisagées :

- Les chemins creux sont actuellement protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme. La commission souhaite améliorer et préciser les règles de protection des chemins creux qui sont une caractéristique du paysage communal.
- Des petits secteurs en zone UB et dans une moindre mesure en zone UA peuvent être urbanisés de façon plus dense qu'auparavant suite aux règles de densification du bâti.

Pour mieux organiser l'insertion de ces projets dans le tissu urbain existant, la définition de plusieurs OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) est à envisager.

- Le classement du site des collines en « N » (Zone naturelle) se révèle insuffisant pour réellement protéger le paysage et la biodiversité du secteur. Il sera proposé de prendre en compte le classement en Espace Naturel Sensible, en intégrant dans le contenu du P.L.U. des dispositions spécifiques liées à ce classement.
- La rectification mineure des limites d'une zone Nu2 (par rapport au secteur Aa) afin de tenir compte de la configuration de l'unité foncière concernée (siège d'une activité économique et d'une construction d'habitation).

Ces changements peuvent être effectués dans le cadre de la procédure de modification de P.L.U. prévue par le code de l'urbanisme, après enquête publique. Il peut être fait usage de cette procédure dans la mesure où les évolutions envisagées répondent aux critères légaux de cette procédure à savoir (cf L.153-31 et L.153-36 du code de l'urbanisme) :

- Elles ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD du P.L.U. ;
- elles n'ont pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;
- elles n'entraînent pas de graves risques de nuisance ;
- elles ne concernent pas une zone à urbaniser inscrite depuis plus de 9 ans dans le P.L.U.

Conformément à l'article L153-37 du code de l'urbanisme, la procédure est engagée à l'initiative du Maire qui établira le projet de modification.

Conformément à l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié avant l'ouverture de l'enquête publique :

- au Préfet ;
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- à l'autorité en charge du SCOT du PLH et du PDU ;
- aux Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture.

C'est l'organe délibérant de la collectivité compétente qui approuvera la modification après enquête publique et remise du rapport du commissaire enquêteur. A cet égard, Monsieur le Maire rappelle que la procédure, engagée sous son initiative et qui nécessite environ 6 mois, sera achevée par Mulhouse Alsace Agglomération en raison de la prise de compétence « P.L.U. » par la structure intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la démarche de modification du P.L.U. qui va être engagée. Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- est favorable à l'engagement d'une procédure de modification du P.L.U. sur les points exposés par M. le Maire ;
- décide de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du P.L.U. ;
- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice 2019.



## 4. Espaces Naturels Sensibles

La possibilité pour la commune de faire classer certains secteurs de la commune en « Espaces Naturels Sensibles » a été présentée au Conseil Municipal du 10 octobre 2019, en présence de Monsieur AUDINOT, représentant du Conseil Départemental (service environnement et agriculture). Suite à cette présentation, un tour de table avait été effectué pour recueillir les avis du Conseil Municipal sur le projet et le périmètre envisagé.

Monsieur le Maire rappelle les principaux points qui avaient été expliqués et discutés.

Plusieurs habitants de Dietwiller ont posé la question du devenir des anciens vergers près du chemin de la Vieille Tour. Ces sites constituent selon eux un lieu de biodiversité remarquable et de promenade pour les habitants.

D'autre part, Monsieur le Maire a eu l'occasion d'échanger avec les services du Conseil Départemental sur les moyens de protéger l'aspect paysager et environnemental du site auquel la plupart des habitants sont attachés : des solutions existent pour permettre d'adapter l'activité agricole à l'intérêt écologique du secteur, en créant un « Espace Naturel Sensible ».

La politique des « Espaces Naturels Sensibles » du Conseil Départemental permet de préserver les milieux naturels sur le long terme, d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, tout en les ouvrant au public. C'est une compétence du Département qui s'appuie sur l'accord de la commune.

Dans ce cadre, la mise en place d'une zone de préemption permettant d'assurer à terme la maîtrise foncière du site est envisagée. L'objectif de cet outil n'est pas de retirer des terrains aux agriculteurs, mais de mettre en place une gestion agricole adaptée à la préservation du site.

Il pourrait également permettre la location de certains vergers ou de jardins à des habitants de Dietwiller. Une liste des espèces observées sur le site est aussi présentée.

Le site à classer en « Espace Naturel Sensible » est inclus dans la zone N (naturelle) du P.L.U., située au centre du village.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour, 2 voix contre) est favorable à la mise en place d'une zone de préemption au titre des « Espaces Naturels Sensibles » et sollicite sa création auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin selon le périmètre et la liste des parcelles jointes à la délibération.**

## 5. Cimetière : étude de faisabilité de l'agrandissement du cimetière – 1ère réunion

La 1<sup>ère</sup> étape de l'étude de faisabilité de l'agrandissement du cimetière, confiée à Gabriel MILOCHAU, architecte paysagiste, est présentée au Conseil Municipal. Un tour de table permet à chacun d'exprimer les points qui lui semblent les plus importants. Ceux-ci seront communiqués à M. MILOCHAU pour continuer le projet.

## 6. Maisons fleuries 2019 : attribution des prix et autorisation de dépenses

Pour encourager le fleurissement du village, un concours de maisons fleuries est organisé tous les ans à Dietwiller. Tous les habitants de Dietwiller (sauf les membres du Conseil Municipal) peuvent gagner un prix. Le jury, constitué de personnes des villages voisins, a fait la tournée du village en fin d'été 2019.

Selon la note obtenue, les gagnants reçoivent un bon d'achat, valable chez les horticulteurs NUSSBAUM à Schlierbach, MULLER et SELLET à Habsheim. Les bons d'achat ont des valeurs identiques à 2019, comprises entre 25 € et 55 €, pour un montant total de 1915 €. Pour 2020, ont été attribués :

- Fleurissement : 1<sup>er</sup> prix : 5 lauréats ; 2<sup>ème</sup> prix : 7 lauréats ;
- Jardins d'agrément : 1<sup>er</sup> prix : 12 lauréats ; 2<sup>ème</sup> prix : 14 lauréats ; encouragements : 11 lauréats ;
- Fleurissement et jardins d'agrément : 1<sup>er</sup> prix : 1 lauréat.

Les lauréats recevront les bons d'achat lors de la réception du samedi 16 novembre 2019.

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.**

Le Conseil Municipal remercie les membres du jury et les personnes de Dietwiller qui participent à l'embellissement du village.

## 7. Compte-rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération

### Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)

**Balayage mécanique des voiries :** actuellement la balayeuse effectue 8 passages par an. Dans un but d'économie et d'optimisation des dépenses, M2A souhaite réduire à 7 passages par an et répondre à la demande si nécessaire. Actuellement, les services de balayage répondent bien, par exemple à la période des feuilles mortes et route de Schlierbach pour ramasser du petit bois. La balayeuse ne rentrera plus là où les voitures sont garées sur voirie dans les impasses.

**Le container de tri pour le carton, papier et plastiques d'emballages, situé derrière la salle des fêtes** fait double emploi avec les bacs jaunes de tri distribués aux habitants mi-2019 par m2A. Il est donc prévu de le supprimer. Pour la salle des fêtes et les associations, le service technique dispose de bacs jaunes qu'il mettra à disposition.

### Les containers pour les vêtements et de collecte du verre restent en place.

Une affiche sera apposée près des containers de tri pour informer les habitants.

### Déploiement du réseau Très Haut Débit en fibre optique – réunion du 12/11/2019.

Les anciens Présidents de la République, Nicolas Sarkozy et François Hollande avaient fixé un objectif de couverture de l'ensemble du territoire par la fibre à fin 2023, puis fin 2021 ; le Président Emmanuel Macron à fin 2020.

Orange doit donc se calquer sur cet objectif ambitieux à fin 2020 pour toutes les communes de M2A. Pour respecter cet engagement, Orange avance à « marche forcée » et couvre en priorité les zones les plus denses et les plus faciles à équiper, pour revenir ensuite vers les secteurs plus complexes.

D'un côté, les maires de M2A ont regretté qu'il n'y ait que peu de communication. De l'autre, Orange reste sur l'objectif global pour pouvoir tenir ses engagements. La visibilité par « quartier » n'existe pas.

Pour Dietwiller, les armoires de distribution sont en place. On peut penser que, fin 2020, les logements seront connectés.

**Compétences eau et assainissement :** Les transferts de compétences vers les agglomérations sont en cours.

**Tour d'Alsace le 26.07.2020 :** M2A souhaite faire passer le Tour d'Alsace par toutes les communes de M2A et souhaite une participation financière des communes à hauteur de 500 à 1000 Euros. Les communes devront également s'engager à sécuriser la traversée de leur ban communal, notamment les carrefours.

### SIVU des Sapeurs-Pompiers – Dietwiller Landser Schlierbach :

L'achat d'un camion porteur d'eau est prévu en remplacement d'un ancien fourgon.

Le projet de rachat de l'ex magasin « Franprix » à Landser est discuté pour établir la caserne des pompiers du SIVU.

**SCIN (Syndicat des Communes de l'Île Napoléon) :** Les statuts ont été modifiés pour passer le nombre de délégués par commune de 4 à 3. Ce sera l'objet d'une délibération au prochain Conseil Municipal.

## 8. Compte-rendu des commissions

**Urbanisme :** Dossiers en cours.

### Communications

- **Espaces sans tabac :** accord pour installer des panneaux au niveau des aires de jeu, proposés par la ligue contre le cancer ;
- **Sentiers de Dietwiller :** la commission regrette la détérioration apparemment volontaire de certains panneaux ou poteaux : logos avec flèche directionnelle arrachés, poteau heurté par un engin. Elle rappelle que ces balisages sont faits au bénéfice de tous les habitants du village ;
- Des flyers sur les économies d'énergie ont été commandés auprès de la région Grand Est et l'ADEME, pour distribution aux habitants de Dietwiller ;
- **Filature Nomade :** Le spectacle du jeudi 7 novembre « Que du Bonheur » : grand intérêt du public.

## 9. Divers

**Spécialités syriennes :** Monsieur SHEIKHO a installé, avec l'accord de la mairie, une camionnette de vente de boissons et de produits alimentaires. Il est ouvert les après-midi et soirs et aussi le samedi midi.

**Journées citoyennes :** 2020 étant une année d'élection, l'organisation au mois de mai n'est pas envisagée.

**Cuisine de la salle des fêtes :** des sondages de sol ont été réalisés.

**Zone d'activité - Technopark - Problème de vitesse :** La mise en place d'une zone 30 est envisagée.

**Presbytère :** l'ensemble des tuiles est posé.

**Déneigement :** Les prescriptions de déneigement des années précédentes sont reconduites.

Pour des raisons de sécurité, le service technique rappelle de ne pas garer de véhicules en bas des pentes, et que les impasses dans lesquelles des véhicules sont garés ne seront pas déneigées.

Les bacs à sel : il est aussi rappelé que le sel est mis à disposition pour que les habitants puissent saler eux-mêmes l'espace public, trottoirs et chaussées mais pas les espaces privés.

**Conseils en 2020 :** Jeudi 16 janvier 2020 – Jeudi 13 février 2020 – jeudi 12 mars 2020.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.**



**Prochain Conseil Municipal :  
jeudi 12 décembre 2019 à 20h**

## Urbanisme

### LISTE DES DOSSIERS ACCORDÉS OU REFUSÉS

N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	Accordé / Refusé le
DP 19 D 0060	6 rue des Paysans	17/09/2019	Mise en place d'un grillage et de murs de soutènement	Accordé le 07/10/2019
DP 19 D 0063	11 impasse des Eglantines	10/10/2019	Ravalement des façades	Accordé le 21/10/2019

**Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modifications de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en Mairie.**



# Informations pratiques



## Recensement de la population

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Le recensement est un acte civique utile à tous: il est essentiel que chacun participe.

Le recensement de la population, qui a lieu tous les cinq ans, se déroulera à Dietwiller du **jeudi 16 janvier 2020 au samedi 15 février 2020 inclus**.

Plus de précisions vous seront apportées dans le bulletin du mois de décembre.

## Rappel de règles à respecter

### Stationnement

Les trottoirs sont prévus pour le passage sécurisé des piétons, des personnes se promenant avec une poussette, des personnes aveugles et malvoyantes, mais aussi du facteur. Une contravention de 135 € peut vous être infligée en cas de stationnement total ou partiel sur les trottoirs.

### Entretien des haies

Les propriétaires doivent tailler les haies de manière à ce qu'elles n'empiètent pas sur la voie publique.

### Attention hiver

Pour que le tracteur de déneigement ou de salage puisse intervenir de façon plus simple et efficace, il est demandé de :

- Ne pas se garer en bas des côtes ou sur voirie
- Ne pas se garer dans les impasses - si le conducteur du tracteur de déneigement pense qu'il ne pourra pas sortir à cause des véhicules stationnés, il ne rentre pas dans l'impasse.

Pensez à ceux qui vous rendent ce service.

## Passage de la balayeuse

Mardi 14 janvier 2020

**Rappel :** merci de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée.



## Enlèvement des encombrants

La prochaine collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les personnes âgées ou handicapées ne pouvant se déplacer, aura lieu le **vendredi 27 décembre 2019**.

Attention, les appareils électriques ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour vous faire connaître, au plus tard, le vendredi 20 décembre 2019 à 18 heures.



## Ce qui change pour les élections



L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin).

Le citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.

Chaque personne, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Il est impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales. La procédure d'inscription est volontaire.

Il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de « mal-inscrits ». Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette « mal-inscription », notamment en cas de déménagement.

## Maisons fleuries

Les personnes qui n'ont pas pu se rendre à la réception des maisons fleuries du samedi 16 novembre dernier sont invitées à retirer leur bon d'achat jusqu'au **vendredi 31 janvier 2020**.



## Collecte nationale

La Banque Alimentaire du Haut-Rhin organise sa collecte annuelle de produits alimentaires (conserves, sucre, huile, riz, café, thé soluble, thé...). La mairie pourra collecter vos dons le **vendredi 29 novembre 2019**.

# Votre rubrique

Service demandé ou offert	Date ou période	Coordonnées
La liste des assistantes maternelles agréées est constamment mise à jour. Pour obtenir plus de détails, vous pouvez contacter la responsable du relais, Marie-Hélène FREUDENREICH	Le mardi de 14h30 à 17h30. Le jeudi et le vendredi de 8h30 à 11h30.	03.89.65.35.61 ou relais.amat@wanadoo.fr 20, rue du Beau Site 68400 RIEDISHEIM
Dame propose ses services d'aide à domicile.	2 jours par semaine – 3 heures par jour	06.73.30.21.43
Un sac bandoulière a été trouvé vers la route d'Eschentwiller. Renseignements en mairie.		03.89.26.88.88